Réponse aux postulats de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion »

Rapport-préavis N° 2017/38

Lausanne, le 30 août 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond aux postulats de Mme Sarah Neumann, intitulé « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam, intitulé « Culture-Passion », tous deux déposés le 23 septembre 2014, et renvoyés à la Municipalité pour étude et rapport le 16 février 2016.

2. Rappel des postulats

2.1 Postulat « Une étude sur les publics de la culture »

Le postulat de Mme Sarah Neumann demande à la Municipalité d'évaluer la possibilité de réaliser une étude sur les publics de la culture pour permettre aux institutions politiques et culturelles de mieux connaître le public, ses habitudes et comportements et pouvoir ainsi favoriser de façon ciblée un encouragement des pratiques culturelles.

Le postulat suggère de mandater des spécialistes pour réaliser une étude sur les habitudes culturelles de la région, d'en faire une analyse, de mettre en place un système simple de gratification pour inciter le public à participer à cette enquête, de déterminer une périodicité pour sa reconduction et d'identifier la provenance des visiteurs et spectateurs.

2.2 Postulat « Culture-Passion »

Le postulat de M. Yves Adam intitulé « Culture-Passion » propose à la Municipalité de créer un programme qui, sur le même principe que « Sports-Passion », permettrait aux jeunes en âge de scolarité de découvrir et pratiquer des disciplines artistiques que la Ville soutient activement tout en contribuant au renouvellement du public et à la relève des acteurs culturels.

Dans ce but, il est proposé de répertorier les pratiques culturelles qui pourraient s'y prêter en axant sur les activités non proposées par l'école obligatoire, de contacter les institutions et les acteurs culturels susceptibles de proposer des ateliers, d'engager une collaboration avec le canton via le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le Service des affaires culturelles du Canton pour établir un partenariat financier et organisationnel et englober différentes villes jouxtant Lausanne pour que ce programme puisse se décliner selon une forme proche du passeport vacances.

3. Réponses aux postulats

3.1 Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture »

Il est incontestable que l'administration communale ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'outils lui permettant de générer des statistiques culturelles actualisées, susceptibles de la renseigner utilement sur les pratiques culturelles des différentes catégories de la population.

Les données de l'Office fédéral de la statistique, publiées chaque année, livrent des renseignements intéressants en termes de fréquentation globale. Elles ne détaillent par contre pas les données par ville et ne permettent pas une analyse précise par, à titre d'exemple, catégorie socioculturelle, origine ou âge, pouvant servir d'outil d'aide à la décision dans le cadre d'une politique d'accès à la culture répondant à des objectifs précis.

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité affirme son intention de « mener une politique ambitieuse d'accès de toutes et tous à la culture (médiation culturelle, prix différenciés, élargissement du passeport culturel pour les jeunes, offres culturelles auprès des écoles) ». Elle précise également qu'elle entend « dans ce but, développer les outils permettant de connaître les pratiques culturelles des Lausannoises et Lausannois et la fréquentation des différentes institutions, musées et manifestations (...) ».

En ce sens, la réalisation régulière d'une étude sur les publics apparait comme un outil indispensable. La dernière étude conduite à Lausanne dans ce domaine « Offre culturelle, Ville de Lausanne » a été réalisée par Joaquin Fernandez en avril 2008. Précédemment, une étude intitulée « Publics de la culture à Lausanne, Enquête sur la fréquentation des institutions culturelles », avait été réalisée en novembre 2000 par Olivier Moeschler et avait fait l'objet d'une publication éditée par le Bureau lausannois de statistique.

La Municipalité entend donc mettre à l'agenda une étude complète des publics avec un rendu envisagé en 2018. Cette étude aura vocation à être reconduite tous les cinq ans, sur des bases statistiques et méthodologiques comparables, afin de disposer de données actualisées et d'éléments comparables sur la durée. Ces études seront financées dans le cadre des dotations budgétaires du Service de la culture.

Ces jalons statistiques, leur analyse ainsi que la périodicité de la démarche proposée permettront d'offrir des données objectives pour développer une politique d'élargissement de l'accès à la culture. Les études conduites dans ce cadre seront évidemment rendues publiques.

En parallèle, une réflexion est aujourd'hui en cours, en collaboration étroite avec Lausanne Tourisme dans le but de mettre sur pied un système de billetterie mutualisée regroupant les quatre musées communaux et plusieurs institutions culturelles d'envergure du Grand Lausanne. Outre les avantages qu'elle procure en termes de facilité d'usage, de vente de billets, et de promotion touristique, cet outil permettra aussi de disposer de données régulières et constamment réactualisées sur les publics dans un certain nombre de domaines (nombre, commune de domicile, catégorie d'âge, fréquence des visites, etc.).

La Municipalité estime ainsi avoir répondu positivement au postulat de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture ».

3.2 Réponse au postulat de M. Yves Adam « Culture-Passion »

La question de l'accès à la culture est un des axes forts de la politique culturelle de la Ville de Lausanne. Elle figure d'ailleurs en bonne place dans le programme de législature de la Municipalité qui indique qu'elle entend « mener une politique ambitieuse d'accès à la culture » (médiation, prix différenciés, élargissement du passeport culturel pour les jeunes, offres culturelles auprès des écoles, etc.).

Le postulat de M. Yves Adam, intitulé « Culture-Passion » s'inscrit clairement dans ce cadre. Même si le parallèle avec « Sports-Passion » n'est pas évident dans la mesure où les institutions culturelles ne sont pas comparables à des clubs de sport, la Municipalité est acquise au développement de son offre culturelle et à l'incitation aussi à la pratique culturelle auprès des jeunes, en particulier en marge du cadre scolaire.

C'est ainsi que Lausanne a mis à disposition des écoles un programme d'activités culturelles et un abonnement culturel qui permettent aux élèves et aux enseignants d'avoir accès à des conditions très favorables à une très large palette d'institutions et de manifestations culturelles.

Lausanne soutient également, à hauteur d'environ CHF 6 millions par année l'apprentissage non professionnel de la musique par des subventions aux différentes écoles de musique. Ces subventions importantes permettent d'assurer une offre de qualité et d'abaisser très sensiblement le niveau des écolages pour les élèves lausannois. Afin de faire découvrir la pratique musicale aux enfants et aux jeunes rappelons que des journées portes ouvertes sont organisées par les écoles de musique et que des projets d'orchestre en classe sont conduits dans les écoles. C'est dans le même esprit que Lausanne dispose d'un fonds de soutien à des projets d'adolescents et de jeunes adultes qui apporte régulièrement des soutiens dans le domaine de la création musicale et théâtrale débutante, qu'elle subventionne l'Association pour la Formation de Jeunes Danseurs, l'école de cirque ainsi que différents orchestres de jeunes.

Enfin, s'ajoutent à cela de très nombreuses actions de médiation conduites par ou en lien avec les différentes institutions culturelles lausannoises. On peut notamment citer :

- la Fête de la danse qui associe chaque année plus d'une vingtaine d'écoles de danse lausannoises afin de proposer plus de soixante cours de découverte de tous les styles (classique, modern-jazz, hip-hop, danse indienne, danse folklorique, tango, etc.);
- les journées portes ouvertes des écoles de musique déjà mentionnées plus haut ;
- les visites et les actions de médiation au Théâtre de Vidy, à Sévelin 36, à l'Arsenic et plus généralement dans les théâtres et les lieux scéniques ;
- les visites guidées et ateliers lyriques à l'Opéra de Lausanne ;
- la médiation culturelle et les ateliers créatifs dans les musées communaux (Musée romain, mudac, Collection de l'Art Brut, Musée historique de Lausanne) ainsi que dans les autres musées du Grand Lausanne;
- le programme de médiation culturelle et d'activités du Service des Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne ;
- les journées d'ouverture d'ateliers d'artistes « Aperti » ;
- les cours et les ateliers du CPO et des Maisons de Quartier (Chailly, sous-gare, Pontaise, etc.) ainsi que plus généralement les activités de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL);
- le projet « Pousses urbaines » de la Ville de Lausanne ;
- la manifestation Pakomuzé ;
- la gratuité proposée par nombre d'événements culturels lausannois.

La Ville de Lausanne entend poursuivre sa politique d'une part d'accès des jeunes à la culture, à travers des programmes de médiation, et d'autre part, d'incitation à la pratique culturelle dans le cadre de soutiens spécifiques, des écoles de musique et de l'ensemble des programmes mis en place dans le cadre scolaire ou parascolaire. Elle est donc également disposée à développer, en collaboration avec le Canton de Vaud et le DFJC, des activités s'inscrivant dans le cadre scolaire ou parascolaire, susceptibles d'encourager la pratique culturelle.

De manière plus générale, la Municipalité rappelle son attachement aux activités de médiation culturelle visant à rapprocher le public de la pratique artistique qui sont proposées par les différentes institutions lausannoises. Ainsi, la Municipalité estime que les différentes actions mises en place répondent au postulat de M. Yves Adam « Culture-Passion ».

4. Cohérence avec le développement durable

Ce rapport-préavis est en parfaite cohérence avec le développement durable.

5. Aspects financiers

5.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Les dépenses liées à la réponse au postulat de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » sont estimées à environ CHF 50'000.- et seront financées par les dotations budgétaires ordinaires 2017 et 2018.

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2017/38 de la Municipalité, du 30 août 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sarah Neumann, intitulé « Une étude sur les publics de la culture » ;
- 2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Adam, intitulé « Culture-Passion ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter